



Ministério das Comunidades

**Organisation internationale pour les Migrations (OIM)
Conférence internationale sur la diaspora**

Panel sur diasporas et développement

**Intervention par S.E. Mme Maria Fernanda Fernandes,
Ministre des Communautés, Cap-Vert.
CCIG, 19 juin 2013**

Merci, Madame le Président,

C'est avec grand intérêt que je prends part à cette table ronde dans le cadre d'une Conférence qui est si opportunément organisée par l'Organisation Internationale pour les Migrations et qui s'insère dans le processus conduisant au second Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale de l'ONU sur les Migrations internationales et le Développement, qui se tiendra en octobre prochain à New York.

Et c'est avec une vive satisfaction que je me joins à ceux qui m'ont précédé pour féliciter le directeur général, M. William Swing, pour sa si brillante réélection à la tête de l'Organisation.

Madame le Président, les migrations et le développement ne sauraient être plus intimement liés. En effet, et de pair avec d'autres facteurs tels que les catastrophes naturelles ou les conflits, le développement économique a toujours été un moteur prépondérant des migrations sous l'impulsion de la quête de meilleures conditions de vie, et parfois de survie même, de la part des uns ou sous la sollicitation des

autres, par carence de bras ou de cerveaux pour alimenter une dynamique économique qui dépasse l'offre local.

Les migrations sont ainsi un phénomène historiquement récurrent et même continu, une réponse rationnelle et incontournable à cette époque où l'accélération de la mondialisation économique englobe tous les pays et atteint des niveaux jamais vus. Comme le prouve la carte mondiale des migrations, nous sommes en quelque sorte tous des émigrés, les uns chez les autres...

En reconnaissance de ce fait, la coopération internationale qui s'est engagée sur les questions soulevés par les migrations requiert une approche structurée sur tous les plans, géographiques et thématiques.

De par ses causes et ses conséquences, nous considérons qu'il est important que le thème des migrations soit inclu dans l'Agenda pour le Développement du post-2015. Et nous jugeons opportun de souligner la nécessité d'un environnement international qui propicie l'atténuation des causes économiques des migrations, notamment en donnant corps, dans le cadre de l'OMC, à la dimension développement dans le système multilatéral du commerce et en la mettant en oeuvre.

Nous sommes persuadés que les migrations sont un facteur de développement pour pays de destination comme pour ceux d'origine, que les droits humains des émigrés méritent d'être reconnus et protégés et que les émigrés doivent être impliqués et entendus dans tout ce qui leur concerne.

Aux pays d'origine il incombe, de pair avec la mise en oeuvre de politiques de réduction de la pauvreté et de promotion du développement qui puissent diminuer la nécessité d'émigrer, de tout faire pour promouvoir le succès et le bien-être de leurs citoyens expatriés. Dans le cas du Cap-Vert, dont la diaspora est éparpillée sur plus de 20 pays et sur tous les continents et dont le nombre est supérieur à celui

de la population résidente, le Gouvernement a focalisé son action principale sur 5 axes stratégiques, qui visent notamment à atteindre:

1. Une émigration consciente, en sécurité et basée sur la légalité;
2. La meilleure intégration possible des cap-verdiens dans leurs pays d'accueil;
3. La préservation et renforcement de l'identité culturelle des communautés cap-verdiennes de la diaspora;
4. La participation effective des cap-verdiens émigrés dans le développement de leur pays par leurs ressources, soit économiques soit sociales;
5. Et enfin, le renforcement de la solidarité, surtout à l'égard des communautés émigrées les plus vulnérables.

Dans ce dernier domaine, des programmes concrets sont à l'oeuvre en vue de la promotion et l'autonomisation socio-économique de nombre de ces communautés les plus vulnérables. Et je voudrais saluer ici les pays tiers qui ont accepté de coopérer avec le Cap-Vert dans cette entreprise.

Madame le Président,

La Constitution du Cap-Vert qualifie la diaspora comme une partie intégrante de la nation, admet la citoyenneté multiple de ses membres, et leur accorde le droit de voter dans les élections présidentielles et législatives. Par ailleurs, la diaspora est spécifiquement représentée au sein du Parlement sur une base géographique. Le Parlement a récemment approuvé la Loi établissant le Conseil des Communautés, organe consultatif de l'État en matière de politique d'émigration.

Le Cap-Vert a signé plusieurs accords de partenariat international en faveur de nos citoyens émigrés avec les pays de destination, y compris, entre autres, des conventions de sécurité sociale et des accords sur les flux migratoires, aussi bien

que l'implication de la diaspora dans le développement du Cap-Vert, l'établissement de groupes paritaires en matière d'émigration, et un récent Partenariat spécial pour la mobilité avec l'Union européenne.

Le Gouvernement cherche à accroître son efficacité institutionnelle dans la gestion des migrations. Dans ce sens, en 2010, le Ministère des Communautés, a été créé, plusieurs études sur les communautés cap-verdiennes émigrées ont été réalisées en partenariat avec l'OIM, et des projets clés ont vu le jour, y compris, entre autres (et nous n'avons pas la prétention de mentionner ici les actions de tous nos partenaires, qui sont heureusement nombreux), sur le Renforcement des Capacités du Cap-Vert dans la gestion des migrations, avec l'Union européenne, la Maison des Migrations, avec l'OIM, l'Observatoire des Migrations, Migrer les yeux ouverts, et la Contribution de la Diaspora.

Moyennant les technologies de communication modernes, les citoyens cap-verdiens émigrés peuvent depuis quelques années déjà obtenir en ligne, auprès de leurs consulats à l'étranger, une série de documents juridiques personnels et pratiquer des actes notariaux, ce qui représente un gain appréciable pour eux.

En plus, des incitations fiscales sont accordées notamment à la création d'entreprises, la construction d'habitations et l'importation de biens par ces émigrés.

Les transferts de fonds effectués par les expatriés cap-verdiens représentent environ 10% du PIB du pays et ont un impact persistant et très important sur la vie des familles concernées. On y observe toutefois, dans la conjoncture actuelle, une tendance décroissante. Ces transferts contribuent aussi à l'augmentation de l'offre d'emploi dans les secteurs de la construction, du commerce, du tourisme et des activités informelles. Et nous sommes persuadés que leur contribution à l'économie cap-verdienne peut se voir accroître moyennant un meilleur

accompagnement et une assistance technique aux investissements des émigrés de la part des institutions nationales pertinentes.

En somme, les gains reflétés dans les indicateurs socio-économiques du Cap-Vert, et même dans la qualité de sa démocratie, comportent une nette influence positive de l'émigration.

Madame le Président,

d'émigration, à présent il accueille aussi des immigrés. On estime qu'environ 20 mille immigrés provenant surtout de notre sous-région ouest-africaine, soit 4% de la population, résident actuellement dans le pays.

Cette nouvelle réalité met les pouvoirs publics et à la société cap-verdienne devant le défi de définir des politiques cohérentes. Dans ce sens, un Plan stratégique national pour l'immigration et une Unité de coordination de l'immigration, un organe intersectoriel, ont été créés.

J'estime que cette Conférence, et cette table ronde en particulier, ont apporté de riches exemples et des suggestions de bonnes pratiques qui méritent d'être versés dans un véritable compendium, destiné à être partagé et systématiquement utilisé. Je voudrais donc proposer que ceci constitue une des recommandations de la Conférence.

Je termine en réitérant mes remerciements à l'OIM pour l'initiative de cette Conférence et en augurant un grand succès à celle-ci, au profit de la cause des migrations porteuses de développement.

Merci de votre attention.

